



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 11
OCTOBRE 2023**

OBJET : Ouvertures de crédits 2023 - Budget annexe « Garages »

Délibération n° 2023-065

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE MERCREDI ONZE OCTOBRE A DIX NEUF HEURES TRENTE, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 5 octobre 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, DIDIER MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, André EVRARD, Jérémie MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATION : Mme Evelyne PISSOAT à M. Xavier LAGRAVE.

EXCUSES : Mme Chrystelle BARON, Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Yves Jean CAZABAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 24

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 1

Conseillers Municipaux excusés : 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant adoption du Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2023,

Vu le Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2023,

Vu le rapport présenté par Mme Marie Assibat,

Considérant la nécessité aujourd'hui d'apporter des ajustements aux dépenses et recettes prévues au Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2023 en ce qui concerne sa section d'investissement,
Considérant que ces ouvertures de crédits doivent notamment respecter le principe de l'équilibre budgétaire,



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de procéder aux ouvertures de crédits suivantes au niveau du Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2023 au sein de sa section d'investissement :

- Dépense : article 2313/23 : 6.634,00 euros
- Recette : article 001/001 : 6.634,00 euros

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme



A Aire sur l'Adour, le 12 octobre 2023

Le Maire,

Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-